

2024-04-11-N24

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Nomenclature : 7.5.1.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU CENTRE DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE.

Le Maire,

Rappelle que par délibération du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a donné, entre autres, délégation au Maire, de demander à tout organisme financeur, sans conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions,

Fait part que, par décision DM-FL-2023-02 du 23 février 2023, il a sollicité, auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, des subventions dans le cadre du réaménagement et à l'extension du centre de santé pluridisciplinaire afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite et pour accueillir un quatrième médecin,

Informe que, dans le cadre de la mise en place de nouvelles procédures de demandes de subventions, il faut que l'Assemblée délibérante donne son avis sur le plan de financement,

Accusé de réception en préfecture
086-246801089-2024-04-11-2024-04-11-N24-105C
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Présente le projet et le plan de financement portant sur l'opération susdite,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet portant sur le réaménagement et l'extension du centre de santé pluridisciplinaire,

VALIDE le plan de financement suivant :

	Pourcentage sollicitée	Montant
Etat (DETR – DSIL)	30 %	23 046 € 15
Région Occitanie	30 %	23 046 € 15
Département des Pyrénées Orientales	10 %	7 682 € 05
Communauté de Communes Roussillon Conflent	10 %	7 682 € 05
Autofinancement	20 %	15 364 € 10
MONTANT TOTAL H.T.		76 820 € 50

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU

Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **24 AVR. 2024**
Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
086216601088-20240411-2024-04-11-N24-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024